

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0129

commission principale :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Marcel Paul**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Vaulx en Velin ainsi que les colotis du lotissement Les Aubépines ont sollicité la Communauté urbaine pour incorporer dans son domaine public de voirie la rue Marcel Paul et son parc de stationnement attenant.

La rue Marcel Paul assure une liaison entre la rue de l'Egalité, voie communautaire, et la partie "est" de la rue Marcel Paul, déjà voie communautaire depuis le 9 décembre 1985.

Cette voie, d'une longueur de 230 mètres pour une largeur de 8 à 10, est ouverte à la circulation générale et supporte un fort trafic, non lié à la circulation interne du lotissement.

La Communauté urbaine prendrait en charge les travaux de remise en état de la voirie qui s'élèvent à 171 500 F TTC.

La commune de Vaulx en Velin assurerait l'entretien des espaces verts situés sur l'emprise de la voie à classer.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 25 octobre 2000 sur ce dossier, un arrêté de monsieur le président en date du 12 mars 2001 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 18 avril 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 25 octobre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 mars 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 18 avril 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Marcel Paul à Vaulx en Velin.

3° - Approuve le compromis qui lui est soumis entre la Communauté urbaine et l'association syndicale libre des colotis Les Aubépines, concernant le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Marcel Paul à Vaulx en Velin.

4° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine de la rue Marcel Paul à Vaulx en Velin.

5° - La dépense, évaluée à 171 500 F TTC pour travaux de voirie, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - direction de la voirie - exercices 2002 et suivants - compte 231 510 - opération individualisée 0038 classement voies privées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,